

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 17 MARS, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Claude BERNIARD

Date de convocation du Conseil communautaire : 9 mars 2011

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA
- LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER,
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Christine NADALIE, Pierre CABANY, Marie-Claudette DARASPE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Philippe SIMON, Josette JEGOU, Bernard FRAICHE, Michel LANCADE, Annick MORA
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO

Absents, excusés : Michel HAUTIER, Eric BOUCHER, Fabien CAILLER, Philippe DUCAMP, Ludovic LALANDE

**Concerne : 11-1703-21 COMMUNE DE LUDON-MEDOC – LOCAUX DE L'ALSH
MATERNEL – DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF**

Parallèlement à l'évolution des effectifs d'enfants scolarisés sur la Commune de Ludon Médoc, les locaux mis à disposition pour l'A.L.S.H. maternel ne permettent plus de répondre aux demandes des familles. Il est donc envisagé l'extension de l'école maternelle par la création d'une nouvelle salle de restaurant scolaire pouvant accueillir 176 enfants et 10 adultes et la réalisation d'un véritable office de restauration pour la préparation des plats cuisinés, afin de répondre aux normes alimentaires en vigueur.

Les surfaces ainsi libérées permettront d'accroître la superficie de ces locaux et d'adapter ces derniers, après les avoir réhabilités, en espace dédié exclusivement aux accueils de loisirs et périscolaires.

La Communauté de Communes, dans le cadre de ses compétences, va donc bénéficier, tant de la nouvelle salle de restauration que des structures nouvelles dédiées aux différents accueils des enfants scolarisés.

Ce montant est dû :

- . à la modification du projet pour 12 636 € HT,
- . à une demande des bâtiments de France pour le placage pierre pour 7 290 € HT,
- . à l'adaptation de la réalisation à l'étude de sols pour 8 865,40 € HT

Le montant de ce lot passe donc à 93 615,90 € HT, soit 111 964,61 € TTC.

(rappel : le montant de la 2^{ème} entreprise ayant répondu à l'appel d'offres initial était de 107 450 € HT)

Lot 4 (menuiserie alu) : Entreprise LAROZA

- montant initial : 18 500 € HT soit 22 126 € TTC

- Avenant n°1 : 906 € HT soit 1 083,56 € TTC

Ce montant est dû à une plus-value pour précadre en acier galvanisé

Le montant de ce lot passe donc à 19 406 € HT, soit 23 209,56 € TTC.

Lot 9 (chauffage, traitement d'air) : Entreprise EOLE

- montant initial : 17 636,41 € HT soit 21 093,15 € TTC

- Avenant n°1 : 1 006,87 € HT soit 1 204,22 € TTC

Ce montant est dû à la modification de distribution des bureaux.

Le montant de ce lot passe donc à 18 643,28 € HT, soit 22 297,37 € TTC.

Tous ces avenants ont été examinés par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie avant le Conseil Communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **valide** les avenants :

► **Lot 1 (gros œuvre) : Entreprise BENABEN**

Avenant n°1 : 28 791,40 € HT soit 34 434,51 € TTC

► **Lot 4 (menuiserie alu) : Entreprise LAROZA**

Avenant n°1 : 906 € HT soit 1 083,56 € TTC

► **Lot 9 (chauffage, traitement d'air) : Entreprise EOLE**

Avenant n°1 : 1 006,87 € HT soit 1 204,22 € TTC

► **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ces avenants.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 21 mars 2011

Le Président
Gerard DUBO



Acte à classer

DL11-17_03-21

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
|-------------------------|---|---------------|---------------------------------|---------|--------|
| Et. préparatoire | Pour signifier | Prat à verser | En attente retour Préfecture | AR reçu | Classé |
| Numéro FAST | 4500_1_2011-03-25708-42-20.00 (vir39286720) | | | | |
| Numéro unique de l'acte | 135-143301447-00110317-DL11-17_03-01-DE (contenance de réaction 20000) | | | | |
| Objet de l'acte | Demande de subvention - locaux de l'ALSM maternelle - Demande de subvention à la CAF | | | | |
| Date de décision | 17/03/2011 | | | | |
| Statut de l'acte | Délibération | | | | |
| Matière de l'acte | 4. Autres domaines de compétences 3.1. Autres domaines de compétences des communes | | | | |
| Acte | <u>Délibération DL11-17_03-21-DE</u> | | | | |



| | | |
|---------------------|---------------------|-----------------------------|
| Prépare | Le 16/03/11 à 08:17 | Par <u>HENRIQUET Nicole</u> |
| Transmis | Le 16/03/11 à 08:42 | Par <u>PÉRIER Jean-Marc</u> |
| Accusé de réception | Le 28/03/11 à 08:50 | |